

COMMUNIQUE DE PRESSE

Les commissaires aux comptes pleinement mobilisés pour soutenir les entreprises

Paris, le 10 avril 2020

L'ensemble des commissaires aux comptes constatent au quotidien, aux côtés de leurs confrères experts-comptables, les difficultés immenses auxquelles tous les chefs d'entreprise sont confrontés. Ils sont totalement mobilisés pour soutenir les entreprises dans la tempête sanitaire et économique.

Dès le début de la crise, la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) a demandé aux représentants de l'Etat que soit facilitée la vie des entreprises. La CNCC a contribué activement aux discussions pour apporter de la flexibilité dans les règles de gouvernance des entreprises (allongement de trois mois des délais relatifs à l'approbation des comptes des sociétés commerciales, mesures d'assouplissement des règles de convocation et de délibération des assemblées et des organes collégiaux d'administration, de surveillance et de direction des sociétés commerciales).

La CNCC salue les mesures d'adaptation prises par les pouvoirs publics et leur réactivité pour préserver notre tissu économique et social. Report des prêts, des charges fiscales et Urssaf, octroi de prêts garantis par l'Etat, amélioration du dispositif d'activité partielle, fonds de solidarité accordé aux artisans et commerçants sont autant de dispositions positives pour soutenir notre économie et les emplois, même si leur mise en œuvre souvent complexe sollicite au quotidien l'énergie des entrepreneurs et de ceux qui les accompagnent.

La profession continue plus que jamais de remplir sa mission d'intérêt général en délivrant les attestations nécessaires pour l'obtention de financements, en étant aux côtés des chefs d'entreprises pour cerner les vulnérabilités et les contenir autant que possible (cybercriminalité notamment), en étant attentive au respect des délais de paiement, élément névralgique dans les tensions de trésorerie des entreprises.

Après plusieurs semaines de confinement et l'arrêt d'une majeure partie de notre activité économique, les commissaires aux comptes mesurent combien la reprise exigera un engagement hors du commun de tous, tout en continuant à assurer la protection des salariés, enjeu clé dans la capacité à repartir de l'avant. **La profession est totalement consciente qu'elle doit jouer pleinement son rôle de créateur de confiance, condition sine qua non à une reprise rapide et efficace de notre système économique.**

Dans l'immédiat, les commissaires aux comptes, partout en France, restent extrêmement vigilants et pleinement mobilisés en matière de prévention des difficultés d'entreprises dans le cadre de l'exercice de leurs missions. Le rôle préventif d'alerte, dévolu aux commissaires aux comptes par le législateur depuis 1984, est gradué et formalisé. Le contexte actuel de crise grave exige sens de l'urgence. Préoccupés par les cas les plus délicats requérant un dialogue immédiat avec les Présidents de tribunaux, les commissaires aux comptes adaptent leurs démarches avec pragmatisme et agilité, tout en attirant l'attention des pouvoirs publics sur l'impérieuse nécessité de réactivité accrue pour organiser l'accompagnement et la survie des entreprises en grande difficulté.

« Au-delà des drames humains qui nous affligent tous, l'épidémie de Covid-19 survient dans la période très tendue des arrêts des comptes et des assemblées générales. Face à cette situation sans précédent, les commissaires aux comptes jouent pleinement leur rôle de partenaires des chefs d'entreprises. Nous assumons notre mission de garants de la sécurité financière. Les entreprises peuvent compter au quotidien sur notre attention, notre expertise et notre proximité », déclare **Jean Bouquot, Président de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes.**

A propos de la CNCC :

Le commissariat aux comptes est une profession réglementée. La Compagnie Nationale a été reconnue d'utilité publique par la loi de Sécurité Financière et est placée auprès du Ministre de la Justice. Elle représente les 12 000 professionnels commissaires aux comptes exerçant sur l'ensemble du territoire national.

Contacts presse

Imedia Conseil

Isabelle Mauriac

01 43 38 75 35 / 06 27 70 71 60

imauriac@imedia-conseil.fr

Brunswick

Laura de Carné

01 53 96 83 83

cncc@brunswickgroup.com
